

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2024

Membres en exercice : 10
Membres présents : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six mars, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annette GARNIER, Maire

Présents : Mmes GARNIER Annette, LUCAS Nathalie, MM. BUTTIEU Philippe, DAURON Régis, CHARDON Francis, DRUAIS Joël, LANCELIN Aurélien, NEDELEC Frédéric, PERCHE Francis, SAVOIRE Emmanuel

Excusé/Pouvoir :

Secrétaire de séance : M. Régis DAURON

Madame le Maire présente le devis de la restauratrice (Atelier B&S Ropion) située rue du Moulin 41150 Chouzy sur Cisse afin de restaurer le retable situé dans l'église Saint Brice pour un montant de 9100 € HT.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de déposer des demandes de subventions auprès de la DRAC et du Conseil Départemental du Loir-et-Cher.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de confier la restauration du retable à AteliersB&S Ropion pour un montant de 9100 € HT.
- de déposer une demande de subvention auprès de la DRAC
- de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher.

Pour copie conforme au registre

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100810-20240326-15-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024
Publication : 08/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire,
Annette GARNIER



Date de la convocation

18/03/2024

**RESTAURATION
DU RETABLE
PAR
AteliersB&S**

Délibération n°15-2024